

ABONNEMENT.

SAUMUR. — Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 MARS 1886

LA CONFISCATION DES ÉCOLES

Il y a quatre ou cinq ans, les républicains admettaient encore que les pères de famille avaient le droit de choisir les instituteurs primaires.

Et nous nous rappelons vaguement une circulaire ministérielle disant aux préfets que, pour la question de laïcisation des écoles, il convenait de tenir compte de l'opinion des communes.

Si la majorité d'une commune, c'est-à-dire le conseil municipal, était pour conserver les instituteurs congréganistes, le préfet devait tenir compte de ce désir et laisser cette commune libre de garder ses instituteurs congréganistes.

Il y avait là un certain respect de la liberté.

Les minorités se trouvaient opprimées; mais on avait au moins quelques égards pour les majorités.

Aujourd'hui, nos républicains progressistes estiment que ce n'est pas assez de tyranniser les minorités; ils veulent imposer leur manière de voir même aux majorités.

Ils veulent que les préfets laïcisent les écoles dans toutes les communes sans exception, malgré les conseils municipaux.

Cette proposition jacobine, déjà votée au Palais-Bourbon, a été énergiquement combattue au Sénat par un des rares républicains qui soient conséquents avec leurs principes, c'est-à-dire avec les idées de liberté.

M. Jules Simon ne comprend pas une liberté dont on se fait un privilège et que l'on refuse à ses adversaires; il la veut pour tous, selon le principe d'égalité inscrit dans l'ancienne déclaration des droits de l'homme.

Ce que le gouvernement demande au Sénat d'approuver, c'est la confiscation complète des écoles au profit d'un parti. C'est un procédé digne de la plus révoltante tyrannie.

C'est un démenti à tous les principes invoqués par les républicains pour entraîner les électeurs naïfs à leur suite.

Vous tuez la liberté, dit M. Jules Simon aux républicains, car vous tuez l'école libre dans la plupart des communes; la liberté n'existe plus que pour ceux qui peuvent la payer. Il ne faut pas qu'elle soit un objet de luxe.

« Guerre aux châteaux, paix aux chaumières », est une devise républicaine. Les marchands d'orviétan ont ainsi dans leur sac nombre d'étiquettes flamboyantes qu'ils montrent tour à tour aux badauds. Celle-ci est une des plus éclatantes et qui sert le plus souvent avec des variantes; elle est aussi menteuse que les autres.

Ainsi, dans le cas actuel, la République fait plus de mal aux chaumières qu'aux châteaux. Le riche peut encore donner à son fils l'éducation qui lui convient, le pauvre ne le peut pas. La liberté, devenue un objet de luxe, n'existe que pour lui. La République met la main sur la conscience de l'ouvrier, du paysan, elle lui crie: Ton âme m'appartient, ton âme et celle de tes enfants, car tu es pauvre!

Cette oppression est une honte, mais c'est aussi pour la République « un danger énorme. »

Avec quelle logique rigoureuse le philosophe, avec quelle connaissance de l'école le vieux professeur flétrit la prétendue neutralité religieuse et en démontre l'impossibilité! Écoutons-le un instant:

« Je réponds que celui qui est neutre est nul. (Très-bien! et applaudissements à droite et au centre.)

« Le maître ne sera pas neutre; il voudra l'être, je le suppose; je l'en défie. Il n'enseignera pas précisément telle ou telle doctrine, et vous appellerez cela de la neutralité? Mais, messieurs, on enseigne de bien des façons. On enseigne par le geste, on enseigne par la physionomie. (Mouvements divers.)

« On enseigne par toutes les doctrines qu'on émet; on enseigne par la conversation avec les élèves; on enseigne par les

exemples d'écriture, par les livres qu'on met dans les mains des élèves. Est-ce que vous supprimerez la littérature française dans vos écoles?

« Eh bien, la littérature, dans notre pays, a été faite depuis trois cents ans par des hommes qui avaient une croyance, qui combattaient une autre croyance.

« Prenez un livre quelconque, mettez-le dans les mains des enfants, c'en est fini de votre neutralité! (Très-bien! à droite.)

« Mais je vais plus loin, messieurs, je dis que je ne veux pas du professeur neutre; je n'en veux pas, parce que je ne l'estime pas. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.) La neutralité, en matière d'opinions, est ce qu'il y a au monde de plus déshonorant.

« M. LE COMTE DE TRÉVENEUC. — Très-bien!

« M. JULES SIMON. — Je demande ce qu'il est, ce maître? A-t-il une opinion ou n'en a-t-il pas? S'il en a une, il la cache! Voilà le modèle que vous donnerez à vos enfants? (Rires d'approbation à droite et au centre.) S'il n'en a pas...

« M. PARIS. — Il est à plaindre!

« M. JULES SIMON. — Je vous demande ce que c'est qu'un homme qui veut enseigner, faire des hommes, et qui n'a pas une croyance, que ce soit celle-ci ou celle-là. Je répète que l'école neutre est une école déshonorée... (Très-bien! à droite)... qu'il n'y a pas d'école véritablement neutre et que, s'il y en avait, il faudrait en rougir. (Nouvelle et vive approbation au centre et à droite.)

Rien de plus vrai. En fait, il n'y a pas d'école neutre, « l'éducation se fait par un acte de foi », et les républicains le savent bien. Aussi, ce n'est pas l'école neutre qu'ils ont voulu fonder, c'est l'école irréligieuse, et leur loi est une loi de révolte contre Dieu.

« Il y a une passion anti-cléricale dans ce pays », dit M. Jules Simon, et quand ils ne sont pas à la tribune, les plus grands pourfendeurs de cléricaux en conviennent assez volontiers. Ils vous disent: « C'est une loi de colère. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Par mille méandres, nous avions regagné les environs de la chapelle, et le menhir géant dont nous aimons l'abri. Le soleil se faisait plus chaud. Dans l'ombre projetée par la tombe druidique se trouvait notre banc de granit. Nous y primes place. A l'entour, les cigales chantaient, et, devant nous, le ruisseau courait à la mer avec son bruit de cascade. Il faisait bon vivre là, et je ne me lassais pas de regarder le beau visage de Serge, ses yeux d'un bleu profond, si puissants, si pleins de volonté, et si doux lorsqu'ils rencontraient les miens.

Et, tout bas, je murmurais: — Merci, mon Dieu, merci; car vous me permettez de lui donner mon âme entière. Son bonheur sera l'unique but de ma vie. Nous vieillirons ensemble.

Et lui, je pense, en redressant les clochettes d'une petite bruyère rose que, longtemps, j'avais tenue en main, songeait aux mêmes choses.

Puis, soudainement, nous levâmes la tête. Dans le grand silence un sanglot venait de frapper nos oreilles.

Qui pleurait là, à l'ombre des massifs, sous les pins agités et devant la mer, qui, peu à peu, gagnait le pied de la falaise, en déferlant d'immenses vagues?

C'était une voix jeune, harmonieuse, bien timbrée. La brisée nous apporta quelques paroles, et bientôt j'eus reconnu la voix d'Olga. La belle Russe marchait en s'appuyant sur le bras de Géraldine. Elle ne se doutait en rien de notre présence et pleurait avec amertume. La voix grave de notre amie répliqua par quelques paroles que je jugeai consolantes, car M^{lle} Vilérieff essaya ses yeux, et, de son timbre de cristal qui, peu à peu, s'animait et montait:

— Vous avez raison, répondit-elle. Oh! oui, qu'il ne sache jamais rien de mon ardente sympathie; qu'il ne la soupçonne en rien, lui qui ne peut éprouver pour la fille du général Vilérieff que de l'indifférence... que de la haine peut-être... Si longtemps mon père fut son geôlier! Tout nous sépare: nos nationalités d'abord; puis encore ce sentiment si fidèle et si pur qu'il porte à Nadège. Et pourtant, mon Dieu, pourtant, comme je l'aurais aimé. Quelle grandeur d'âme! quel héroïsme! Renoncer à la grâce que je lui avais obtenue en suppliant, à mains jointes, le czar. Y

renoncer parce que, pour retrouver la liberté, il fallait abandonner sa foi... Ah! j'avais fait un beau rêve. Je le voyais venant à Saint-Petersbourg avec des sentiments de reconnaissance pour sa libératrice. Il eût été le plus noble, le plus riche de tous les jeunes lieutenants de la garde impériale. Tous ses biens, tous ses titres lui eussent été rendus... Et j'aurais dit à mon père: « Serge est le seul que je puisse aimer. »

Olga secoua mélancoliquement la tête; puis d'une voix si triste:

— Je m'étais trompée, reprit-elle. J'avais rêvé.

Et toutes deux, les bras enlacés, passèrent sur le sentier gazonné.

Je me tournai vers Serge. Il était d'une pâleur livide et ses yeux étincelaient.

— Elle! balbutia-t-il sourdement. Elle... une Russe, penser à la possibilité d'une union... Oh! oui, elle l'a dit elle-même: tout nous sépare. Le sang de tous mes frères d'armes tombés sur la terre de Pologne... et les humiliations de tous les exilés... Elle, une Russe... une Russe schismatique! Oh! oui, oui, elle a raison, c'est presque la haine entre nous.

Cette exaltation m'effrayait. Je pris la main de mon fiancé, et, d'une voix ferme:

— Non, Serge, vous ne pouvez haïr Olga. D'abord parce que ce sentiment n'est pas chrétien, ensuite, parce que M^{lle} Vilérieff a l'âme grande et

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier. — Après l'adoption de quelques projets de loi d'intérêt local, M. Steenackers vient adresser une question au ministre des postes au sujet d'une infraction aux taxes postales.

Ce monsieur-là explique qu'il y a dans la Drôme une maison de santé pour les épileptiques tenue par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Or les Sœurs ne se contentent pas de soigner les malades à domicile — ce qui est déjà très-coupable — mais encore, en vertu d'une faveur spéciale, accordée il y a trente ans, elles expédient des remèdes par la poste.

Le gouvernement, s'écrie le sieur Steenackers, ne peut se faire complice de ces jongleries et de ce charlatanisme.

Pour ce républicain, le dévouement est une jonglerie, et la charité un charlatanisme.

Qu'est-ce que le sieur Steenackers a voulu prouver? Qu'il n'est ni un « jongleur » ni un « charlatan »? En prenant ces mots dans l'acception qu'il leur attribue, nous sommes prêts à tenir sa démonstration pour complète.

M. Granet, ministre des postes, s'empresse d'annoncer qu'il a pris des mesures pour faire cesser une faveur qui n'est motivée par aucune bonne raison.

Assurément, pour nos démocrates, l'intérêt des malheureux est une raison fort mauvaise.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article unique de la proposition Michelin ayant pour objet la publicité des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

Cet article est adopté.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les tarifs de chemins de fer.

M. Brialou a la parole.

Il fait une charge à fond contre les compagnies.

généreuse. Je la connais, moi. Je sais aussi combien elle aimait les exilés, et quelle aversion lui inspirait l'inique injustice de nos bourreaux. Je sais aussi qu'elle est déjà catholique par toutes ses aspirations, qu'avant peu de temps elle aura abjuré la religion grecque. De plus, Olga est belle, Olga est riche... riche... riche à millions. Elle a en mains tout ce qui pourrait assurer le bonheur au point de vue terrestre. Elle pourrait vous offrir une vie de grand luxe, comme elle vous donnerait aussi un grand amour...

Ici je m'arrêtai quelques secondes pour bientôt reprendre:

— Et cependant, Serge, tant j'ai foi en votre tendresse, tant je connais votre cœur fidèle et désintéressé, je vous dirai maintenant encore, comme je vous le disais il y a une heure à peine: mon ami et mon fiancé, jamais je ne douterai de vous... Jamais!

Et, soudainement, le visage de Serge, qui s'était violemment contracté à mes premières paroles, s'illumina; ses yeux rayonnèrent; ses mains saisirent la mienne; puis, respectueusement, il me baisa sur le front en murmurant très-bas avec un accent d'ineffable tendresse:

— Merci, Nadège, merci!

(A suivre.)

M. Lecours demande qu'on revienne aux anciens tarifs proportionnels.
M. Raynal défend les conventions.

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

Decazeville, 21 mars.

Les bruits répandus sur l'arrêt du travail à la forge sont absolument inexacts.

Toutes les semaines on arrête le travail le samedi soir pour faire les réparations et on rallume le mardi ou le mercredi.

Les choses se passeront comme d'habitude, car l'extraction quotidienne suffit largement aux besoins de la métallurgie et le surplus est livré au commerce.

Dans la réunion qui a eu lieu dimanche, le délégué Carrié a été désigné pour se rendre à Paris, où il exposera les doléances de ses camarades devant la commission parlementaire qui est chargée de faire une enquête sur la situation des mineurs. En même temps, il fera toutes les démarches nécessaires, d'accord avec les députés de l'extrême gauche, pour décider M. le ministre des travaux publics à envoyer à Decazeville un ingénieur qui devra se rendre compte des ravages causés dans les mines par le feu, au rapport des grévistes.

LES FINANCES DE PARIS

Le nouvel emprunt de la ville de Paris est voté.

La dette de Paris s'élevait déjà à plus de deux milliards cent vingt-trois millions. Ce sont 250 millions qui viennent s'ajouter à ce chiffre formidable.

Si encore tout cet argent était consacré à des travaux utiles, — égouts, eaux, voirie, nos édiles n'ont que l'embarras du choix, — s'il servait à alléger cet impôt du gaz qui pèse si lourdement sur la population commerciale de la capitale ! mais hélas ! le plus clair s'en ira en nouveaux gaspillages scolaires, laïques et politiques...

Douze millions ne seraient-ils pas déjà réservés pour la grande foire que la République persiste à vouloir tenir à propos du centenaire de 1789 !

LA SÉCURITÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Sous ce titre : *Aveux d'un commissaire*, un journal républicain publie la lettre suivante qui lui vient de la province :

« Un commissaire de police de Paris se trouvait, ces jours-ci, à dîner chez un de nos amis. On en vint à parler des crimes récents. Le fonctionnaire reconnut qu'ils étaient nombreux, mais il ajouta : « Vous ignorez qu'on ne laisse aujourd'hui raconter que les crimes qu'il est impossible de cacher. Ce que le public sait n'est qu'une minime fraction de la réalité. On ne se fait pas une idée du nombre des attentats commis, chaque jour, à Paris, dont on ne découvre pas les auteurs. Pour ma part, je vous le déclare très-franchement, je suis persuadé que si on savait la vérité à cet égard, la population de Paris serait absolument affolée et ne sortirait plus qu'armée ! »

C'est joli ! conclut le journal républicain. En effet, cette image de la sécurité que nous procure la République est assez coquette et consolante surtout !

UN ASPIRANT F. M.

Le commissaire de police Clément sollicitait son admission à la loge la Justice, sous les auspices du F. Opportun. Après un débat tumultueux, M. Clément a été black-boulé. Il paraît que son but, en devenant franc-maçon, était d'augmenter ses chances à la succession de M. Caubet qu'il convoite depuis longtemps.

Nous apprenons, dit un journal républicain, que les membres de cette loge lui ont fait subir un interrogatoire des plus sévères au sujet de sa conduite sous l'Empire, dont M. Clément a été le fonctionnaire depuis le coup d'Etat jusqu'à la République de 1870.

Un autre journal prétend que le vénérable Caubet aurait fait tous ses efforts pour amener l'échec de Clément qui aurait eu contre lui les suffrages des policiers de divers grades appartenant à la franc-maçonnerie.

Le mariage civil de M^{lle} Jeanne Gounod, fille du grand compositeur, avec M. le baron

de Lassus, aura lieu demain mercredi, à la mairie des Batignolles.

Les témoins de M^{lle} Gounod seront MM. Henri Pigache, son oncle, et le baron des Michels, ancien ambassadeur à Madrid. Ceux du baron de Lassus : le comte d'Ayguévives, ancien député, son oncle, et le baron Marc de Lassus, son cousin.

La bénédiction nuptiale sera donnée aux jeunes époux par S. Exc. le nonce apostolique, le lendemain, en l'église Saint-François de Sales.

A l'exécution de la musique, pendant l'office, prendront part les plus grands artistes. M. Camille Saint-Saëns tiendra l'orgue.

L'église ne suffisant pas aux nombreuses invitations, on a été obligé de donner des cartes spéciales pour l'entrée dans la nef.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — Bruxelles, 21 mars. — De graves désordres ont éclaté cette nuit à Jemmappe. Une collision a eu lieu entre les ouvriers et la gendarmerie.

Plusieurs gendarmes ont été blessés.

Dix arrestations ont été opérées.

La situation devient grave à Selessin.

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume a atteint dimanche sa quatre-vingt-dixième année, et, à l'occasion de cet anniversaire, de grandes fêtes ont été données. A ces fêtes, continuées pendant trois jours, assistent la plupart des princes couronnés d'Allemagne, venus tout exprès à Berlin pour cette solennité.

Dimanche, grand dîner au palais ; hier, réception de tous les corps constitués, après les félicitations de la famille impériale, des souverains alliés de la cour.

Ces fêtes sont fort belles.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse voulait l'emprunt, mais elle avait intérêt à faire la baisse pour rendre le taux d'émission aussi favorable que possible.

Maintenant que l'opération est officiellement présentée, les cours se tiennent mieux, mais d'ici le vote, il faudra franchir une liquidation.

Le 3 0/0 est à 80.95, l'amortissable à 83.55, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.25.

Le Crédit Foncier a bien traversé la petite crise de réaction provoquée par l'emprunt. On demande le titre à 1,350 fr. Le bilan du 28 février prouve que les emprunteurs se libèrent sans difficulté. Les bénéfices sont supérieurs à ceux de 1885.

Les Obligations Foncières 1885 sont à leur prix d'émission.

La Société Générale est ferme à 481.95. On rencontre, de temps à autre, dans la presse des articles fort élogieux sur la situation technique et financière des Compagnies américaines qui sont venues exploiter chez nous les assurances sur la vie. En faisant publier ses articles, les Compagnies américaines exercent un droit que nul ne peut songer à contester.

Mais, en matière de concurrence, il convient de ne rien avancer qui ne puisse être prouvé. Or, quand la *New-York* et l'*Equitable* des Etats-Unis font sonner bien haut l'importance de leur actif et de leurs réserves, cela suffit-il pour constater leur bonne situation ? Evidemment non. Si un banquier s'avaisait d'évaluer les millions renfermés dans sa caisse, on lui demanderait le chiffre de son passif, autrement dit des engagements que ces millions doivent servir à acquitter.

Or, les réserves sont la provision des engagements pris par les Compagnies sur la vie. On ne peut savoir si elles sont suffisantes qu'autant que l'on connaît l'importance de ces engagements. On a demandé souvent aux Compagnies américaines d'éclaircir le public sur ce point délicat et d'imiter les Compagnies françaises qui annexent à leurs comptes rendus des tableaux détaillés, indiquant leurs assurances par âge, ce qui établit leur passif. Les Compagnies américaines se sont bien gardées de suivre ce conseil et elles s'en réfèrent, pour la démonstration de la suffisance de leurs réserves, à la seule déclaration du surintendant des assurances de l'Etat de New-York.

La déclaration d'un contrôleur unique ne peut être que suspecte, surtout si l'on se rappelle le passé de cette institution. On ne peut oublier que sur les six surintendants nommés depuis 1859, le second a été accusé d'avoir mis illégalement les Compagnies à contribuer et le quatrième a été reconnu coupable d'avoir touché des Compagnies une somme considérable pour prix de ses appréciations indulgentes. Les deux Compagnies, venues chez nous, ont figuré dans cette somme, l'une pour 160,000 fr., l'autre pour 75,000 fr.

Est-ce là un contrôle qui puisse être accepté comme sûr et impeccable ? A-t-il empêché 108 Compagnies américaines d'arrêter leurs affaires depuis 1859, plus de la moitié par la faillite ? Gardons-nous donc, dans le doute, de porter nos épingles aux Compagnies américaines et réservons à nos Compagnies des contrats qui doivent être la sauvegarde de l'avenir de nos familles.

La Banque d'Escompte de Paris aura à profiter du mouvement des capitaux que va déterminer l'emprunt de 1,466 millions. C'est une raison qui s'ajoutera à toutes celles que le pair a réunies pour

justifier le cours du pair qui est la prochaine étape marquée des actions.

L'Italien est très-ferme aux environs de 98 fr.

Les Méridionaux Italiens sont à 692.50.

Les Dépôts et Comptes Courants se tiennent à 595 fr.

La Société des Immeubles de France atteindra le pair. Ses assemblées générales approuvent les résolutions proposées.

Le Crédit Lyonnais cote 530 fr. Les opérations de cette société ne peuvent pas suffire pour combler la perte qu'il résulte de la dépréciation continue du portefeuille des titres. Il y a bien une réserve spéciale à cet effet. Mais elle sera bientôt absorbée.

L'emprunt d'Etat de 1,473 millions remet au second plan les 600 millions du Panama. M. de Freycinet ne peut autoriser une loterie de 600 millions au moment où le ministre des finances va demander 1,473 millions au pays.

Les actions de Chemins de fer sont très-bien cotées.

Nouvelles militaires.

LES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS OU DES COURSES MILITAIRES.

En raison des abus regrettables auxquels a donné lieu, dans certaines circonstances, la remise à l'officier ou au sous-officier vainqueur dans un concours hippique ou dans une course militaire, d'un chèque destiné à servir à l'acquisition d'un objet d'art ou d'utilité militaire, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les prix devront toujours être délivrés *en nature*, conformément, d'ailleurs, aux prescriptions du règlement du 4^e septembre 1880.

Les dispositions de la lettre collective (n^o 50), en date du 10 mai 1882, qui autorisait la délivrance d'un chèque au lauréat d'une course militaire, se trouveront, par suite, abrogées.

LES GRANDES MANŒUVRES

Les instructions données pour les grandes manœuvres, en 1886, contiennent de sérieuses modifications, dont la plus importante est peut-être celle qui règle le procédé des manœuvres à double action.

Jusqu'à ce jour, ces manœuvres étaient exécutées suivant un programme soigneusement établi à l'avance, réglant souvent pour chaque corps, à quelques minutes près, les diverses phases du combat.

A l'avenir, la concentration terminée, les généraux commandant les corps d'armée pour les brigades manœuvrant l'une contre l'autre, le ministre pour les divisions ou les corps d'armée dans les manœuvres à double action, donnera la veille du commandement le texte général des opérations sous pli cacheté à chaque général commandant.

Celui-ci, après en avoir pris connaissance, arrêtera ses dispositions et donnera ses ordres en conséquence.

L'AÉROSTATION MILITAIRE.

Dans la dernière expérience d'aérostation militaire qui vient d'être faite à Meudon, le ballon a rencontré, à une hauteur de 300 mètres, un courant qui, pendant une demi-heure, a empêché de le diriger.

Mais, au bout de ce temps, les aéronautes ont pu le faire aller du point de départ au but désigné et le faire revenir, en droite ligne, au point de départ.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation d'hier soir ne nous a rien donné de particulier à signaler. Beaucoup de monde encore aux *Mousquetaires au Couvent*. Comme la première fois, tous les artistes se sont fait applaudir, M. Dechesne en tête, bien que plusieurs aient beaucoup trop chargé leurs rôles. Celui de Simone a trouvé une excellente interprète dans M^{lle} Lelong, qui a obtenu du succès et a fait sans peine oublier M^{lle} Fleury. De même qu'à la représentation du *Petit Chaperon rouge*, M. Laffage a dirigé hier l'orchestre avec son habileté ordinaire.

Lundi prochain, pour la clôture de la saison d'opéra, la représentation se composera, croyons-nous, de *Lucie de Lammermoor*, du *Maitre de chapelle* et d'un grand Ballet nouveau de M. de Romain.

M^{lle} Félicie Arnaud chantera le rôle de Lucie.

LA DIRECTION DU THÉÂTRE.

Voici en quels termes le *Patriote* parle de la nomination, que nous avons annoncée

hier, de M. Neveu comme directeur du Théâtre :

« L'administration municipale, d'accord avec la commission municipale du Théâtre, a désigné samedi M. Neveu comme directeur du Théâtre d'Angers pour la saison prochaine.

» Nous n'avons pas à présenter de nouveau M. Neveu au public. Nous avons déjà qu'il était Angevin et l'on sait quelles sympathies il a su s'acquérir comme artiste.

» Nous espérons que M. Neveu donnera à notre population les satisfactions qu'elle est en droit d'attendre de lui et nous formons des vœux sincères pour son succès.

Grand-Théâtre. — Nous rappelons que c'est demain mercredi qu'aura lieu la représentation au profit de M. Neveu, le sympathique artiste qui vient d'être choisi pour diriger les scènes angevines à la prochaine saison théâtrale. Nous donnons plus loin la composition du spectacle.

Samedi, pour les adieux de M. Dechesne on jouera *Lucie de Lammermoor* et le *Chapeau de paille d'Italie*. Le dimanche, M. de Romain, puis la Sainte-Cécile chantera la *Jacqueline* de M. de Romain.

Le crime de la rue du Puits à TOURS.

On lit dans l'*Avenir d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Aujourd'hui, à midi, les voisins de la rue du Puits, dite la *Tour du Bois*, fille de mauvaise vie, âgée de 40 ans (!), étaient attirés par des cris déchirants partant de la chambre de celle-ci.

» Ils arrivèrent. Deux individus sortirent de cette chambre et prenaient la fuite à toutes jambes. L'un d'eux était vêtu en campagne, gendard et chaussé de sabots ; l'autre, plus mis, portait sous le bras un grand portefeuille. Tous deux étaient couverts de sang.

» En pénétrant dans la chambre de la fille X..., les voisins trouvèrent celle-ci étendue près de la porte, baignant dans une mare de sang et râlant. Elle put raconter que les deux hommes qu'on avait vu entrer étaient entrés chez elle pour la voler.

» Elle avait en effet, malgré sa profession, des habitudes d'économie, circonstance probablement connue des individus que, depuis huit jours, on voyait rôder dans le quartier.

» Ceux-ci, après avoir fermé la porte, avaient terrassé la malheureuse et essayé de la bâillonner ; puis, pendant que l'un d'eux la maintenait, l'autre la frappait à coups de couteau.

» Elle eut cependant, dans l'énergie de désespoir, la force d'échapper à l'étreinte des assassins, de se lever et d'ouvrir la porte. C'est alors que les voisins ont entendu des cris.

» Ses blessures sont horribles. Le ventre ouvert laisse échapper les intestins ; le visage est littéralement haché, la langue est en partie coupée.

» Par les soins de la police, la victime a été transportée à l'hospice, mais son état ne laisse aucun espoir.

» Les meurtriers, poursuivis par les personnes qui étaient accourues, ne tardèrent pas à être arrêtés. Celui qui était chaussé de sabots a été appréhendé par un commissaire, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, et qui eut à essuyer la vive résistance de la part du misérable.

» L'autre, qui voulait le frapper de son couteau, a été pris par des agents qu'on avait vus venir.

» Une somme de 90 francs, qui se trouvait cachée dans des chiffons, a échappé aux malfaiteurs.

» Un troisième individu faisait la garde à la porte. On est à sa recherche.

LE DRAME DE BEAUMONT.

Un drame épouvantable vient de se produire dans l'arrondissement de Beaumont, canton de Vouneuil-sur-Vie.

Un charpentier de la commune de Beaumont, canton de Vouneuil-sur-Vie, tiré, samedi, plusieurs coups de revolver sur sa femme et sur sa belle-mère.

L'état de ces deux malheureuses est grave ; il paraît presque impossible de les sauver.

Quant à l'auteur du crime, il s'est tiré un coup de fusil dans la tête. La mort est instantanée.

On attribue ce crime à la jalousie.

prétend que, s'il n'y a pas eu une quatrième victime, c'est parce que le beau-père de l'assassin était absent.

Vendredi, la veille du crime, le meurtrier était allé à Châtellerauld acheter le revolver qui lui a servi.

NANTES.

Dimanche, vers 5 heures du soir, le commissaire de police aux délégations judiciaires, accompagné de deux agents de la sûreté, s'est présenté au domicile de M. Robert, banquier, contre lequel il avait à exécuter un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Nantes, pour divers abus de confiance. Le commissaire a trouvé M. Robert dans son cabinet; il était renversé dans un fauteuil et était, tenant encore à la main un revolver qu'il venait de se décharger dans la tempe droite.

Au moment où le commissaire arrivait au domicile de M. Robert, quai Ile-Gloriette, quelqu'un fut remarqué à la fenêtre de l'appartement; c'était sans doute le malheureux banquier qui, soupçonnant la mission dont M. Alliaud était chargé, a mis fin à ses jours. (Espérance du Peuple.)

M. DE LESSEPS A SAINT-NAZAIRE

M. Ferdinand de Lesseps, qui revient de Panama, doit arriver à Saint-Nazaire aujourd'hui ou demain sur le Washington, de la Compagnie Transatlantique.

La Ville et la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire préparent au grand ingénieur une magnifique réception.

Dès l'arrivée en rade du Washington, toute la ville se pavosera, le soir auront lieu des illuminations.

Un banquet de 350 couverts aura lieu en l'honneur « du grand Français » qui va ouvrir au commerce du monde une voie nouvelle dont sont appelés à profiter particulièrement nos ports de l'Océan.

Nous ne pouvons que féliciter la ville de Saint-Nazaire des témoignages de reconnaissance qu'elle s'approprie avec tant d'éclat à donner à M. de Lesseps.

(Espérance du Peuple.)

LES SABLES-D'OLONNE.

On écrit de cette localité :

« Dans ce dernier carnaval, un homme marié nommé Magneau, marin de profession, ne trouva rien de plus spirituel que de coller une grande image du Sacré-Cœur de Jésus sur son habit carnavalesque.

Il se promenait donc avec un balai sur l'épaule et ayant avec lui une bande d'arlequins de son acabit, lorsque, vers la place du grand Canton, une femme chrétienne et énergique se faufila adroitement derrière lui, et, lui arrachant la sainte image, lui dit : « Malheureux ! qu'avez-vous là ? »

Elle rentra immédiatement chez des parents qui se trouvaient à quelques pas de là. Naturellement, cette action héroïque ne fut pas du goût de notre arlequin qui courut après son image. Dans sa rage, il ne prit pas le temps de dénouer son masque, il le déchira en morceaux pour pouvoir respi-

rer, tant sa colère le suffoquait. Il courut à la porte et fit un tapage infernal. On fut obligé de lui rendre son image, et l'on fit bien; car sous le gouvernement actuel ce ne sont pas ceux qui font de mauvaises actions que l'on punit, mais bien ceux qui en font de bonnes. C'est égal, l'action de cette femme mérite d'être connue. »

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Le Conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 57 fr. 50 le chiffre du revenu de chaque action, pour l'exercice de 1885.

La Cour de cassation (chambre criminelle) vient de rendre un arrêt dont feront bien de prendre note ceux qui seraient tentés de tirer des coups de revolver, non pas avec l'intention de tuer, mais seulement pour effrayer leurs adversaires. La Cour suprême a décidé que le fait d'avoir volontairement tiré un coup de revolver dans la direction d'une personne, — alors même qu'il n'est pas constaté que cet acte a été commis dans une intention coupable, — constitue une violence passible des tribunaux correctionnels.

L'acte en lui-même est, en effet, dit l'arrêt, de nature à causer sur la personne qui en a été la victime une impression assimilable à une voie de fait matérielle.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 20 Mars

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	10 » à 10 50	
Saumur, 15 50 16 »	8 75 10 50	
Baugé, 15 » 16 »	10 » » »	
Segré, 15 75 » »	10 50 » »	
Beaupreau, 15 » 15 50	9 » » »	
Montfaucon, 15 » 15 50	9 » » »	
Montrevault, 15 50 » »	9 » » »	
Chemillé, 15 » 15 50	8 75 9 25	
Champtoceaux, 15 50 » »	9 50 » »	
St-Flor-le-Vieil, » » » »	» » » »	
Cholet, 15 50 » »	9 50 » »	
Vihiers, 14 50 15 »	8 50 9 »	
Brissac, 15 50 » »	9 50 10 »	
Chalonnnes, 15 50 » »	8 75 » »	
Doué, 15 » 15 25	9 50 10 »	

A Nantes, blés américains, de 23 25 à 23 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 21 » à 21 25 les 100 kilos.

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'EPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

elle sur un vaisseau qui faisait voile pour Le Havre. Après trois semaines d'une route pénible, sans cesse contrariée par les vents, nous arrivions en vue du port, lorsqu'une épouvantable tempête éclata. Bientôt notre navire fit eau de toutes parts; le péril était extrême. Il me sembla que, dans cette situation critique, le capitaine ne faisait pas son devoir. A une observation que je lui adressai à ce sujet il répondit par d'effroyables blasphèmes. Puis, me jetant un regard dont l'éclat fatal me rappela le terrible coup d'œil qui m'avait été lancé autrefois par mon parrain: — « Vous n'êtes qu'un imbécile ! s'écria-t-il. Allez à tous les diables !... » Dans le même instant, le vaisseau, écrasé par une vague énorme, fut englouti dans les profondeurs de l'océan, et avec lui disparurent ma femme, un enfant et toute ma fortune. Tel fut le premier et cruel effet du sort qui m'avait été jeté par le capitaine. Je parvins à gagner la rive à la nage avec deux ou trois autres passagers. Mais la mort n'eût-elle pas été cent fois préférable pour moi ! Désormais sans fortune, frappé d'un second sort, pour le reste de mes jours, je ne pouvais avoir en perspective que la plus misérable des existences. Et ici je réponds à une observation que vous m'avez faite. « Pourquoi, m'avez-vous dit, vous qui êtes dans le dénûment, n'employez-vous pas, pour votre propre avantage, la protection des Esprits, dont vous avez pour d'autres personnes ? » — Je n'emploie pas pour moi-

BIBLIOGRAPHIE

Le Monopole facultatif de l'Alcool comme moyen de suppression des impôts indirects et de l'impôt foncier, tel est le titre de la brochure publiée par M. EM. AGLAYE, professeur de science financière à la Faculté de Droit de Paris, dont le système de réforme fiscale, en partie adopté par le gouvernement allemand, fait tant de bruit en France depuis deux mois. (Prix, franco par la poste : 4 fr. en timbres-poste. — Librairies Félix Alcan et Guillaumin.)

Le PHYLOXERA (origine, histoire naturelle, invasions, dégâts, statistiques, traitements, submersions, insecticides, vignes américaines), par ALBERT LARBALETRIER, ancien élève de Grignon. — Un vol. in-18 Jésus, à 0,50. — LE BAILLY, Editeur, 6, rue Cardinale, Paris.

Des flots d'encre ont été versés sur ce trop célèbre insecte. Des traités de tous genres ont fait connaître ce puceron et les moyens de lutter contre lui; la plupart des traités sont inaccessibles à beaucoup, soit par leur prix excessif, soit par leur haute portée scientifique. L'auteur s'est efforcé de résumer en quelques pages l'histoire de l'insecte en faisant connaître ses mœurs étranges et ses métamorphoses singulières. Puis, après avoir montré l'insecte tel qu'il est, il a passé en revue les moyens les plus pratiques de s'opposer à ses dégâts : la submersion, la culture de la vigne dans les sables, les traitements des surfaces envahies par le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium. Les deux derniers chapitres de cet intéressant ouvrage sont consacrés aux vignes américaines et à la destruction de l'œuf d'hiver.

L'Almanach français illustré

PARAISANT TOUTS LES MOIS

Sommaire du numéro 3 (mars 1886) :

TEXTE. — Calendrier de mars. — Un bal d'enfants le mardi-gras. — Article du *Matin*. — Le jardinage en mars. — Un préfet assassiné. — L'exposition de 1889. — La cuisine en mars. — Le duc d'Aumale. — Fiançailles royales. — Le crime de Decazeville. — Courrier politique.

GRAVURES. — Un bal d'enfants le mardi-gras. — Un préfet assassiné. — M^r le duc d'Aumale. — Le crime de Decazeville. — Mers comique.

Sommaire du numéro 4 (avril 1886) :

TEXTE. — Calendrier d'avril. — La politique des droites. — Les Rameaux. — Le jardinage en avril. — Au concours hippique. — Nos fautes. — Ça et là. — La grève de Decazeville. — Courrier politique.

GRAVURES. — La fête de Pâques en Alsace. — Les Rameaux. — Au concours hippique; Saumur — Saint-Cyr. — M. Basly, député, prêchant la résistance aux mineurs de Decazeville. — Avril comique.

Prix du numéro : 40 centimes.

A la Librairie Nationale, 104, avenue Victor Hugo, Paris.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 23 mars

LE PETIT CHAPERON ROUGE, opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de Serpette.

Mercredi 24 mars

GRANDE REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. NEVEU

LE BARBIER DE SEVILLE, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

M^{lle} ARNAUD jouera le rôle de Rosine.

Un Ballet inédit de M. de Romain.

La Conjuración et la Bénédiction des Poignards, des Huguenots, avec M. Dechesne, les chœurs et l'orchestre du Théâtre et la Société Sainte-Cécile.



ROCAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT.

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

PROGRÈS DE LA SCIENCE. — Dans notre numéro du 4 décembre, nous avons parlé du service immense que venait rendre à l'humanité dix-sept docteurs célèbres, les auteurs des PILULES et des DRACHES RUSSAS. Nous avons vu les gravures anatomiques qui entourent ces produits, et réellement nous en avons été émerveillés, car il n'est pas possible de trouver dans aucun ouvrage de médecine une étude aussi bien faite de l'intérieur du corps humain, l'estomac, les intestins, les poumons, les bronches, etc., tous les organes, en un mot, sont montrés tels qu'ils sont dans notre corps, avec leur forme, leur structure et la couleur naturelle de leur chair.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 Mars 1886.

Versements de 163 déposants (25 nouveaux), 45,311 fr. 39 c.

Remboursements, 37,459 fr. 80 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2.000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

BOURSE DE PARIS

DU 22 MARS 1886.

Rente 3 0/0	80 75
Rente 3 0/0 amortissable	83 20
Rente 4 1/2	104 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 10
Obligations du Trésor.	508 »

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

— Oui, c'était un sort et un sort des plus terribles. J'avais vingt ans quand ce malheur m'arriva. A partir de ce moment j'éprouvais toute espèce d'adversités. Il me fut impossible de trouver une position stable et suffisamment lucrative. Personne n'appréciait, comme ils le méritaient, mon courage au travail et mon dévouement. Un mariage que j'étais sur le point de contracter avec une jeune veuve fort riche, fut empêché par un événement affreux. La veille des noces, ma fiancée, renversée par une voiture, dans la rue de Seine, à Paris, eut la tête brisée. Le cœur brisé, je partis pour l'Inde, dans l'espoir de me soustraire à la fatalité qui me poursuivait. J'eus alors le bonheur de rencontrer un savant espagnol qui m'apprit, sous le sceau du secret, à communiquer avec des êtres de l'autre monde, pour obtenir leur protection. Ce fut ainsi que je parvins à me débarrasser du sort qui pesait sur moi. Tout me réussit ensuite. En peu de temps je devins immensément riche. J'épousai une Américaine dont la fortune était évaluée à six millions. Désireux de revoir mon pays natal, je partis avec

même le pouvoir des Esprits parce que ceux-ci m'ont déclaré qu'il leur était impossible de détruire le second sort qui m'a atteint. Ils enlevaient facilement le premier, jamais le second. Celui-là ne disparaît qu'avec la vie. »

Après ce récit de Clair-de-Lune, le soldat resta tout pensif.

— Jusqu'ici, dit-il, j'avais ignoré ce que l'on entendait par un sort et quelles conséquences graves ce maléfice pouvait avoir. Je m'explique, maintenant, ce qui m'est arrivé à moi-même. Très-jeune, lorsque je perdis mon père et ma mère, j'eus pour tuteur un de mes oncles, homme dont le caractère désagréable aurait pu être comparé à un fagot d'épines. Il me maltraitait sans cesse et ne manquait jamais de me dire, en me lançant des tapes ou des coups de pied : « Tu ne seras qu'un mauvais sujet, un fainéant, un vaurien ! Va-t-en au diable !... »

— Votre tuteur était un misérable, dit Clair-de-Lune; au lieu de vous donner aide et protection, il vous jetait des sorts ! Quelle infamie !

— Dès que je fus en âge d'être placé, reprit le soldat, j'éprouvai toute espèce de déboires. N'ayant pas beaucoup d'instruction, je ne pouvais être que domestique. Dans l'espace de quatre ou cinq années, je fus employé successivement chez plus de quinze maîtres. L'un me renvoyait sous prétexte que j'étais paresseux; un autre parce qu'il ne trouvait pas ses chevaux bien soignés. Un troisième prétendait que je lui riais au nez lorsqu'il me faisait des observations, et ainsi des autres. C'était à qui imaginerait les raisons les plus sottes pour se débarrasser de moi.

— C'était toujours l'effet du sort, dit Clair-de-Lune.

— Enfin, continua le militaire, j'entrai dans la maréchaussée, où, j'en ai grand peur, je ne restai pas longtemps. Il y a six mois, je demandai en mariage une jeune fille de Fontevraut. Je fus parfaitement accueilli. La date de la cérémonie fut fixée et je me disposais à acheter les cadeaux de noces, lorsque tout-à-coup on me déclara que le mariage n'aurait pas lieu. Et ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'on refusa de me dire pourquoi j'étais mis à la porte.

— Toujours l'effet du sort, mon ami ! s'écria Clair-de-Lune.

— Ah çà ! il n'y aurait donc pas quelque sur moyen de s'en délivrer ?

— Oui, il y a un moyen.

— Faites-le moi connaître, je vous en prie.

— Quelle heure est-il ?

— Pourquoi me faites-vous cette demande au lieu de répondre à ma question ?

— Parce que je ne puis vous donner une réponse qu'à minuit sonnant. C'est l'heure à laquelle on peut interroger les Esprits.

— Attendons minuit, répliqua le soldat; je suis curieux de savoir ce qu'ils nous diront. Il n'est encore que neuf heures; nous avons le temps de causer un peu.

— Si vous le permettez, dit le sorcier, je me reposerai pendant une ou deux heures, car je suis horriblement fatigué.

— A votre aise, mon vieux; moi, je vais en faire autant. Ne manquez pas de me réveiller à minuit.

— Comptez sur moi.

Le sorcier s'allongea sur la paille et bientôt on l'entendit ronfler à pleins poumons. De son côté, le soldat s'endormit sur sa chaise.

(A suivre.)

Curieuse Brochure

ENVOYÉE **Gratis** ET **Franco** SUR DEMANDE

A tout Lecteur DE L'ÉCHO SAUMUROIS

Qui en fera la demande par Lettre ou Carte postale

à M. VINCENT, Ph^{ien} à Grenoble (Isère)

TOUTE personne qui suivra le conseil donné plus haut comptera comme un jour heureux dans sa vie celui où elle aura profité de cet avis en écrivant aussitôt à M. Vincent, pour recevoir sa petite brochure, claire, succincte, facile à lire en dix minutes et encore plus simple à comprendre, en raison de l'absence complète de mots techniques et de dissertations scientifiques ennuyeuses.

Cette brochure, d'une utilité incontestable, résumé des observations et de l'expérience acquise par de longues années de pratique médicale, devrait être chez chaque personne, homme ou femme, et conservée précieusement comme une sorte de guide de la santé, car des milliers de gens, dont M. Vincent possède les attestations et remerciements, doivent à la lecture de cet intéressant travail d'être exempts des conséquences d'une foule de maladies, notamment de celles provenant de l'impureté ou d'une altération quelconque du sang et se révélant généralement par des dartres, rougeurs, boutons, eczémas, glaires, bile, humeurs, éblouissements, étourdissements, maux de tête, migraines, maux de cœur, manque d'appétit, mauvaises digestions, pituites, etc., pour lesquels on essaie inutilement bien des remèdes étranges, sirops, tisanes, poudres, qui échauffent, constipent et finissent par rendre chronique une affection accidentelle qu'on pouvait faire disparaître, ou prévenir par un traitement plutôt hygiénique et préventif que curatif.

Ce qui permet à M. Vincent de dire la vérité sur chaque remède, c'est qu'il n'en annonce aucun et n'oblige à aucune dépense. Aux personnes confiantes, comme aux incrédules, il dit : « Si vous avez une maladie quelconque, ou si même, étant bien portant, vous voulez vous en préserver pour l'avenir, dites-moi votre cas, votre tempérament par lettre ou carte postale, et vous recevrez aussitôt gratis et franco la brochure concernant ce cas spécial. » Chacun pouvant ainsi se renseigner librement et gratuitement, peut se rendre compte de son état de santé et se soigner ensuite en conséquence.

On élève des statues et on acclame les souverains ou les ministres qui font tuer des milliers d'hommes par gloriole. Combien sont plus utiles à leurs semblables les hommes de bien comme M. Vincent,

qui, sans bruit, dans un but humanitaire, et sans grand espoir de récompense, consacrent leur temps et leur savoir à la propagation ardente de leurs idées et de leur méthode, dont le résultat logique est la prolongation de l'existence par des moyens hygiéniques et pratiques, et l'indication des mesures à employer pour éviter la plupart des maladies auxquelles nous sommes sujets et les guérir promptement lorsqu'on n'a pu y échapper, que ces maladies soient accidentelles ou héréditaires, qu'elles aient pour cause un sang âcre ou vicié, l'épuisement, la débilitation résultant de privations, l'anémie ou une mauvaise alimentation, ou qu'elles soient la conséquence d'erreurs de jeunesse, suites d'une vie trop agitée, de maladies vénériennes anciennes et mal guéries, d'abus de préparations mercurielles, produisant l'épuisement et l'impuissance chez l'homme, les maladies de matrice et les fleurs blanches chez la femme, etc., etc.

A cette époque de l'année surtout, l'effervescence du sang mis en mouvement par le renouveau favorise le retour de certains accidents causés par son impureté.

Aussi est-ce le meilleur moment pour en débarrasser l'organisme et se dépurar radicalement. Chacun se met alors en quête d'un purgatif ou d'un dépuratif sérieux et efficace. — Qu'arrive-t-il? — C'est que la majeure partie du public alléché par de nombreuses réclames aussi habiles qu'exagérées, se laisse éblouir par des guérisons imaginaires et achète des médicaments le plus souvent nuisibles, dont l'emploi répété ne fait qu'aggraver le mal au lieu de l'atténuer.

Après avoir lu la brochure de M. Vincent on peut, en toute connaissance de cause, choisir le traitement qui paraît le plus logique, le plus rationnel et le mieux approprié à son tempérament.

Offrant de l'envoyer gratis et franco sur demande, il est impossible d'être plus loyal et plus désintéressé, et ceux qui, par indifférence ou incrédulité, ne profitent pas de cette offre, n'ont aucun droit de se plaindre ensuite s'ils sont malades ou mal portants.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIÉ.

Les créanciers de la faillite de sieur Frouin, Marié, marchand de bœufs à Cornu, sont invités à rendre le mardi 30 mars 1886, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic définitif.

Pour extrait :
(225) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques
Le jeudi 24 mars 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires à glace, bureaux, tables de différentes formes, tables de nuit, commode-toilette, chaises, fauteuils Voltaire et autres, le tout en noyer et acajou, canapés, chaises garnies, pendules, glaces, flambeaux, berceuse, lampes, sommiers, matelas, couvertures, traversins, oreillers, édredons, rideaux de lits et de croisées, couvertures, couvre-pieds, vieilles faïences, cuisinière en fonte et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vin
A LOUER

PRÉSENTMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vises greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un apprenti menuisier.

S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

UN CULTIVATEUR, muni de bons certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culture ou une garde.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien cultivateur, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari jardinier, la femme pour soigner les volailles.

S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE
Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les Meuniers.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMA, Psoriasis, Acné, etc.

des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX

considérés comme incurables par les Médecins de la Faculté.

Le traitement est simple, peu coûteux, et ne nécessite aucun régime.

Il est basé sur le principe de la désinfection locale et générale.

S'adresser à M. LÉON FRESCO, Médecin Spécialiste, 68, Quai de Limoges, Saumur.

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Saumur, Imp. G. P. Goussier.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second, chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887.

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M^{me} ROUX, 2, place Saint-Pierre. (155)

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.